

Peine capitale

Qu'apporte ce libéralisme à la Trudeau depuis dix ans? Un gouvernement mollaesse, qui laisse tout faire. Ses politiques ont favorisé l'aggravation de la criminalité, grande et petite. Dans son obstination à éviter la peine capitale, il viole la loi qu'il avait fait lui-même adopter. Au nom de la réhabilitation, dont il se fait un étendard, il laisse accorder les libérations conditionnelles avant l'heure. Tout cela a mis la population en émoi. Elle est maintenant convaincue que le gouvernement ne veille plus à la protection des biens et des personnes. Voilà le nouveau libéralisme.

Et c'est ce nouveau libéralisme qui nous a valu ce bill. On vient demander aux représentants de la nation de remplacer la peine capitale par 25 ans de prison. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je demande au premier ministre, et au solliciteur général, et au ministre de la Justice, et à tous les auteurs de ce bill, où en est leur noble expérience de réhabilitation? Si ce bill est adopté, elle est fichue la réhabilitation. Vingt-cinq ans de prison, c'est la fin de tout espoir de réhabilitation pour ceux qui sont convaincus de meurtre qualifié. Il est bien tortueux le cheminement du gouvernement Trudeau, ce gouvernement majoritaire qui se refuse à gouverner. Il devrait démissionner.

Le gouvernement a chargé quelques porte-parole de parcourir le pays pour essayer de trouver des excuses pour la mesure à l'étude. Le mercredi 5 mai, en faisant le trajet d'Ottawa à Napanee, j'écoutais les postes CJET de Smiths falls et CKWS de Kingston qui transmettaient les observations d'un certain Maccaulay sur les ondes de Radio-Canada à partir de Moncton, où l'année dernière deux policiers ont été lâchement assassinés par Hutchison et Ambrose. Vous vous rappellerez, monsieur l'Orateur, que ces deux hommes qui ont maintenant été condamnés, ont capturé les deux policiers, les ont emmenés à la campagne pour les assassiner et les ont forcés à creuser leur propre tombe. La Cour suprême n'a pas encore rendu de décision au sujet de leur appel, mais je pense qu'ils méritent un châtement digne du sort qu'ils ont fait subir à leurs deux victimes sans défense.

Pour revenir à M. Maccaulay, ce reporter pigiste a déclaré sur les ondes de Radio-Canada que les Canadiens étaient des gens assoiffés de sang puisqu'ils exigeaient la peine capitale pour les assassinats. Ses observations étaient très partiales et sarcastiques. Il a déclaré que la majorité des Canadiens qui veulent le maintien de la peine capitale sont des ruraux, des Catholiques, des personnes peu instruites, des policiers, des gardiens de prison, de bons chrétiens—comme si les catholiques n'étaient pas de bons chrétiens—des hommes d'âge mûr, des droitistes, des Québécois. Par-dessus le marché, monsieur l'Orateur, il s'est senti obligé de revenir aux Catholiques et de dire qu'un Catholique avec une huitième année était l'équivalent canadien d'Archie Bunker. Le gouvernement doit avoir bien de la peine à se trouver des porte-parole s'il charge un tel homme de parler sur les ondes de Radio-Canada.

[M. Alkenbrack.]

A titre de partisan de ces groupes, je rends grâce à Dieu qu'il y ait des gens de la campagne, des Catholiques, des personnes peu instruites, des gardiens de prison, de bons chrétiens, des hommes d'âge mur, des droitistes, des habitants du Québec et des Archie Bunker canadiens qui essaient de protéger le Canada, les Canadiens et leurs biens. Une chance que toutes ces personnes préconisent le maintien de la peine capitale. Une chance qu'il existe cette majorité de Canadiens dont le gouvernement dans ce bill, méprise tellement les opinions.

Je considère que l'une des prérogatives d'une nation démocratique, gouvernée par un gouvernement responsable, est de se réserver le droit d'ôter la vie à l'un de ses citoyens coupable de meurtre prémédité. En plus des auteurs de meurtres, ceci inclut ceux qui se sont rendus coupables de trahison envers notre pays. Le bill sur l'abolition dont le Parlement est saisi laisse totalement de côté ce dernier crime qui, s'il réussit, peut entraîner la destruction de la nation ou de son régime gouvernemental.

Je témoigne un profond respect à l'égard des abolitionnistes, mais je veux encore faire une remarque à ce sujet. Lorsque j'ai été élu pour la première fois au Parlement en 1962, la peine capitale était en vigueur, en théorie, mais elle n'était appliquée qu'avec caution, de temps à autre. La peine capitale figure encore au code pénal et est censée sanctionner le meurtre de policiers et de gardiens de prison, bien que sous le gouvernement libéral toutes les condamnations à mort aient été commuées en peine d'emprisonnement à vie.

Pour moi, la question est claire. Les habitants de Prince-Édouard-Lennox, ma première circonscription, et à présent ceux de Frontenac-Lennox et Addington, ne m'ont pas délégué à Ottawa ces six dernières législatures pour abolir la peine de mort, car si tel avait été leur désir, j'en aurais certainement entendu parler dans les débats qui président à chaque élection. J'affirme également que lorsque l'État exécute la sentence, et fait subir au condamné la peine de mort imposée par les tribunaux, il ne commet pas un meurtre mais il administre la justice, conformément à la loi en vigueur.

J'estime que lorsque le peuple cherche à assurer la survie et la sécurité de la collectivité de la nation, comme au Canada, son désir est conforme à la morale et dans ce cas, l'application de la peine de mort pour meurtre prémédité, trahison y compris, ne constitue pas un acte immoral. Il faut la voir au contraire comme l'administration rapide de la justice, et il n'y a rien de plus moral que la justice.

M. Marke Raines (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, j'ai des remarques à faire au sujet de la peine capitale et je suis disposé à les faire maintenant, mais étant donné l'heure, puis-je dire qu'il est 5 heures et reprendre la parole dès que l'occasion m'en sera donnée.

M. l'Orateur: A l'ordre. Conformément à l'ordre adopté aujourd'hui, la Chambre passe maintenant aux affaires courantes pour permettre au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) de faire une déclaration.